



**Département
des Landes**

Délégation publiée sur le site de la Collectivité le 16 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

ID : 040-224000018-20230116-SJ_23_01-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

SJ 23/01

Délégation de signature de Monsieur Xavier FORTINON,
Président du Conseil Départemental des Landes
à Monsieur Renaud VAUTHIER,
Directeur Général Adjoint des services départementaux en charge de
l'Éducation, de la Culture et des Sports

Le Président du Conseil Départemental,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-3, L. 3221-11 ;

VU le Code de l'Éducation ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°C202202550 du Président du Conseil départemental du 30 septembre 2022 portant détachement de Monsieur Renaud VAUTHIER sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services départementaux en charge de l'Éducation, de la Culture et des Sports ;

VU la délibération n° 1 du Conseil départemental des Landes en date du 01 juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 5 du Conseil départemental des Landes en date du 01 juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental des Landes ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud VAUTHIER, Directeur Général Adjoint des services départementaux en charge de l'Éducation, de la Culture et des Sports,

à l'effet de signer tous les documents administratifs et comptables, arrêtés, actes et correspondances des directions et services placés sous son autorité,

à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- actes réglementaires,
- circulaires et instructions générales
- rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente
- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Départementaux,



- arrêtés individuels portant nomination des directeurs généraux adjoints, directeurs et chefs de services,

Article 2 : L'arrêté n°22-11 du 18 octobre 2022 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint des services départementaux en charge de l'Education, de la Culture et des Sports, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le 16 JAN. 2023

Le Président,

Xavier FORTINON